votre correspondant Défense

MAIRIE
CONSEIL MUNICIPAL

1 PARCOURS CITOYEN

- ENSEIGNEMENT DE LA DÉFENSE
- RECENSEMENT
- JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

[1]CSN /Centre du service national

Établissements scolaires +CSN[1] LOCAL

DMD[2] +CSN[1]LOCAL +CIRFA[3]LOCAL

2 INFORMATION SUR LA DÉFENSE

- RECRUTEMENT
- VOLONTARIAT
- RÉSERVES

[2]Le DMD : délégué militaire départemental, il est le conseiller militaire du préfet.

[3]CIRFA : Centre local d'information et de recrutement des forces armées.

ONAC-VG4 +ASSOCIATIONS LOCALES

3 SOLIDARITÉ ET MÉMOIRE

[4]ONAC-VG : Office national des anciens combattants et victimes du guerre

LE CORRESPONDANT DÉFENSE EST PRIORITAIREMENT EN RELATION AVEC :

- LE DÉLÉGUÉ MILITAIRE DÉPARTEMENTAL (DMD)
- LE RECTORAT POUR LE NIVEAU DÉPARTEMENTAL
- LA DÉLÉGATION À L'INFORMATION ET À LA COMMUNICATION DE LA DÉFENSE (DICOD) POUR LE NIVEAU NATIONAL